

Canton de VONNAS

Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT

Nombre de Conseillers en exercice : 13
 Nombre de Conseillers présents : 9
 Date de la Convocation : 11/03/24
 Date d'affichage : 11/03/24

Je certifie le présent
 conformément
 en vigueur, par
 Monsieur Le Maire
 réception le :
 et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le 21/03/2024

ID : 001-210101366-20240321-240337-DE



Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 21 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt et un mars à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria, MARMIER Noëlle, VERNUSSE Céline et WEBER Corinne, GABILLET François, TEPPE Sébastien et VARLET Geoffrey.

Était absente : Mme TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, DREYFUS Eric et GONNARD Pierre.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

Délibération n°240337 : Achat d'un mobil home

Monsieur le Maire rappelle :

Que suite à l'expulsion d'un habitant de la commune de sa maison insalubre, la commune se doit dans l'obligation de le reloger.

La commune propose d'acquérir un mobil home afin de l'installer sur le terrain de l'habitant.

Nous avons reçu la proposition de M et Mme PERRAUD Jean-Maurice de la vente de leur mobil home pour un montant de 5 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **Accepte, l'achat du mobil home d'un montant de 5 000 € à M et Mme PERRAUD Jean-Maurice.**

La Secrétaire
Noëlle MARMIER

Pour extrait certifié conforme,
 Le 21 mars 2024
 Le Maire,
 Dominique BOYER

